

Délibération n°2023-006

COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres

En exercice	Présents
-------------	----------

15	13
----	----

Date de

Convocation	Affichage
-------------	-----------

05/03/2023	06/03/2023
------------	------------

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Tanguy HERREMAN, Emeline OBERT, Jean-François LAMS, Jean-Marie ROMMELAERE, Jean-François RÉBIER, Marie-Andrée MAHIEUX.

Procuration : Monsieur DEGEZELLE a donné pouvoir à Madame OBERT

Excusé :

Absent : Madame DRIEUX Marianne

Secrétaire de Séance : Marie - Andrée MAHIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire propose les taux suivants

	Bases	Taux	Produits
Taxe foncière bâti		34.20%	
Taxe foncière non bâti		46.79%	
TOTAL			

Après en avoir délibéré à l' Unanimité, le Conseil Municipal adopte les taux ci – dessus.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le

et publication,

le

ou notification

du



Le Maire,

Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance

Marie – Andrée MAHIEUX